



## Mot du président/ Septembre 2014

En ce mois de septembre, il me paraissait important de revenir sur quelques points de ce début de saison.

- 1 Une nouvelle fois des actes de dégradations volontaires ont été observés sur des installations ainsi que sur la porte d'entrée du bureau de votre association (vol d'épingles sur des plateaux, dégradations de canons de serrures de huttes, serrure de notre bureau dégradé). Je ne peux me résoudre à accepter de tels actes et de tolérer que quelques individus puissent jeter le discrédit sur une majorité de chasseurs passionnés et respectueux. Il est donc du devoir de chacun de nous relayer toutes informations susceptibles d'apporter des indices pour mettre fin à de tels comportements. Je vous rappelle si nécessaire que le bureau n'hésitera pas à prendre les plus sévères sanctions à l'encontre des individus qui seront identifiés pour ces agissements.
- 2 Des informations nous ont également été données concernant le comportement de quelques individus sur la Plage des Pauvres. Il apparaîtrait que ces personnes se seraient déclarées comme les seules autorisées à chasser sur ce territoire, invectivant toutes personnes adhérentes de notre association désirant chasser sur ce lieu. Dès que ce petit groupe sera identifié, les sanctions les plus fermes seront prises à leur encontre comme prévu à l'article 4 de notre règlement intérieur.
- 3 Chaque année lors de votre adhésion, vous recevez une copie du règlement intérieur de l'association. Apparemment très peu d'entre vous prennent le temps de lire ou de s'y reporter en cas de doute. Un bon nombre de faits nous ont été rapportés : rentrées tardives dans les huttes, personnes quittant leur installation pour se rendre le long de la Canche pour chasser à la botte bien avant l'heure légale inscrite dans le règlement intérieur, au même titre des bottiers ne respectant pas l'heure légale pour descendre sur les molières.

Tous ces actes correspondent à des incivilités, contribuant à créer des différends malsains entre les membres de notre association.

- Je vous demande donc pour chacun de faire preuve de civisme et de respecter la réglementation mise en place.
- 4 Comme vous avez pu le lire sur notre site, sur les réseaux sociaux et l'affichage fait à notre siège, nous avons été avisés par la mairie d'Étaples-Sur-Mer, que les riverains de la cité Bel-Air se plaignaient de la vitesse excessive des véhicules circulant pour se rendre sur notre aire de stationnement au pourtour du bureau de L'AMCBDC. Je vous demanderai donc de faire particulièrement attention aux règles de sécurité que vous devez appliquer lors de vos allées et venues.

De même, pour le stationnement il est strictement interdit d'occuper des emplacements réservés aux habitants de la cité Bel-Air. Nous comprenons qu'avec l'interdiction de circuler sur le chemin des douaniers pour se rendre à la hutte, le nombre d'emplacement de stationnement

est insuffisant. L'AMCBDC a immédiatement réagit à ce problème et une solution a été trouvée, celle-ci fera l'objet d'un communiqué dès ce lundi 29 septembre dans la journée.

- 5 De nombreuses questions nous sont posées concernant la circulation sur le chemin des douaniers. Je vous rappelle une nouvelle fois que celle-ci n'a jamais été autorisée, mais qu'elle n'était qu'une tolérance des administrations qui ont décidé d'y mettre un terme. Votre association ne peut admettre un tel état de fait et travaillera sans relâche pour y apporter une solution. Nous ne pouvons nous résoudre à ce que nos anciens et les personnes à mobilité réduite ne puissent plus vivre au quotidien leur passion.

Espérant que chacun prendra conscience des remarques ci-dessus et veillera à respecter le règlement intérieur et les recommandations soulevées, je vous souhaite à tous une très bonne année cynégétique.

Amitiés en Saint Hubert Le président Thierry FORESTIER